SNES Aix-Marseille

Le 18 septembre 2012

**Communiqué de presse**

**Concertation « Refondons l’école de la République »**

**Prendre en compte la réalité**

Le SNES Aix-Marseille a participé au **Conseil Académique de l’Education Nationale** organisé le mardi 18 septembre en Préfecture de Région à Marseille, rassemblant les CAEN de l’académie d’Aix-Marseille et de Nice pour une séance portant sur la concertation « Refondons l’école de la République ».

Le SNES regrette que du temps n’ait pas été libéré dans les établissements scolaires pour que les acteurs de terrains puissent s’investir dans la concertation. Cela aurait permis de démontrer que de nombreux discours sont en décalage avec la réalité scolaire telle qu’elle se vit au quotidien.

Aussi, le SNES Aix-Marseille s’est attaché à faire un **bilan lucide de la Loi d’orientation Fillon de 2005** et des écueils sur lesquelles elle a échoué : socle commun, réformes des lycées, éducation prioritaire, assouplissement de la carte scolaire, valorisation de l’excellence de quelques uns au détriment de tous les autres. Les enquêtes internationales montrent que la loi Fillon n’a pas permis de résorber l’échec scolaire et les inégalités, bien au contraire.

A contrario, le SNES Aix-Marseille a cherché à faire entendre la **demande sociale** qui s’exprime dans la population d’un **accès amélioré vers les qualifications**. La Loi d’orientation en préparation doit répondre à cette demande sociale et permettre à la fois la résorption de l’échec scolaire et la hausse généralisée des qualifications.

Cela suppose de relancer une politique volontariste d’**éducation prioritaire** pour tous les élèves des quartiers défavorisés, qui donne effectivement « **plus à ceux qui ont moins** » alors que le dispositif ECLAIR actuel contribue à accroître la relégation sociale.

Cela suppose d’améliorer les conditions d’étude de **tous les élèves de collège** en réduisant les effectifs, multipliant les temps de travail en petit groupe, en rénovant les programmes, en prenant réellement en charge tout le spectre de la diversité des élèves.

Aussi, le SNES s’oppose à une structuration de la scolarité qui fige la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans et scinde le système éducatif en deux blocs distincts : une **école du socle** d’une part, destinée à tous les élèves, qui lie structurellement le premier cycle du second degré au primaire ; un bloc **bac-3/bac+3**, d’autre part, auquel n’aurait plus accès qu’une part réduite d’une génération (50% ? Alors que 90 % des élèves de 18 ans sont actuellement toujours scolarisés), arrimant le lycée, second cycle du second degré, au supérieur. Oui, il faut améliorer les transitions inter-degré, mais cela ne saurait se faire au prix d’une césure institutionnalisée en fin de collège.

La diversité des élèves, celle des besoins de la société, implique de maintenir la diversification des voies de formation dans le second cycle. Il faut rompre avec les logiques d’uniformisation précédentes (bac pro 3 ans, réforme STI2D, réforme de la voie générale) qui nuisent à la réussite des élèves. L’accompagnement personnalisé n’est pas financé, pourrait-il l’être ? Les expérimentations article 34 ne sauraient devenir la norme, et les parcours modulaires sont quant à eux porteurs d’inégalités accrues, au détriment des élèves qui n’ont pas les codes et les implicites. L’Institution a le devoir de proposer aux élèves des parcours de formation cohérents sous forme de séries.

Le développement des **formations professionnelles et technologiques initiales** est un enjeu majeur pour la Nation, car les formations pré-bac en apprentissage supposent un accès au contrat de travail qui reste inégalitaire et fragile pour les jeunes entre 16 et 18 ans. La responsabilité de ces formations incombe à l’Etat et le SNES Aix-Marseille conteste la pertinence d’une **décentralisation** de la compétence portant sur la carte des formations initiales. L’exemple de PACA montre que des progrès sont possibles entre tous les acteurs de la **formation professionnelle continue** pour assurer les continuités et rechercher la meilleure répartition des moyens entre les différents dispositifs.

L’amélioration de l’accueil, de l’insertion et de l’orientation des adultes, qu’ils soient au chômage ou en emploi, nécessite la création d’un **service public de l’orientation professionnelle** qui travaille en complément avec le **service public de l’orientation scolaire**, partie intégrante de l’Education Nationale, car la spécificité des besoins des publics scolaires ne peut-être ignorée. Les missions des Conseillers d’orientation psychologues doivent être respectées.

Concernant le décrochage, la **prévention du décrochage** est une responsabilité de l’Etat. Elle passe d’abord par une attention particulière portée au problème de l’absentéisme, qui grève les chances de réussite de nombreux jeunes, qu’il y ait *in fine* décrochage ou non. Elle suppose la présence dans les établissements scolaires d’équipes pluri-professionnelles renforcées (professeurs, CPE, CO-Psy, assistants sociaux, infirmières et médecins scolaires, personnels de vie scolaire) pour une prise en charge de la globalité. Pour favoriser le retour en formation des jeunes ayant décroché, tous les acteurs, dont la MGI, doivent agir en collaboration dans le respect de leurs missions au service de tous les jeunes et en veillant à une utilisation efficace des moyens en lieu et place de la promotion récentes de vitrines coûteuses et n’accueillant qu’une petite partie des élèves décrocheurs (Ecole de la Deuxième Chance).

La situation marseillaise nécessite par exemple un plan déterminé d’amélioration des résultats scolaires dans les quartiers Nord et d’accès aux formations qualifiantes. Le SNES Aix-Marseille s’interroge sur l’annonce d’un Lycée des « Langues anglo-saxonnes » dans les quartiers Nord de la ville là où tout le monde s’accorde pour pointer les déficits de l’offre de formations professionnelles.

Refonder l’école de la République, cela ne sera enfin possible qu’en rendant aux professeurs et aux personnels de l’Education Nationale la **reconnaissance sociale** que les politiques récentes ont contribué à leur ôter.

Le SNES demande un recrutement des professeurs en fin de Master pour asseoir leur formation initiale et leur place dans la Fonction Publique, en cohérence avec les normes en cours dans les pays développés s’agissant des professions intellectuelles. Il faut **revaloriser les professions** et revenir sur les pertes de salaires des années passées qui dénotent avec les évolutions internationales dans les autres pays. Il y a urgence à mettre en place un dispositif de pré –recrutement de type IPES pour consolider les viviers de candidats aux concours et garantir le recrutement pour les années à venir.

Au quotidien, dans les établissements scolaires, il faut rendre aux équipes éducatives la **liberté pédagogique** dont les politiques managériales tendent à les déposséder et démocratiser le fonctionnement du système éducatif en redonnant un véritable rôle délibératif aux CA des EPLE, en relançant les lieux de concertation que sont les CDEN, les CAEN, les CCREFP, en rénovant le **paritarisme** dans les commissions paritaires, les comités techniques. Cela suppose des moyens nouveaux de fonctionnement, d’information, d’accès aux données pour les organisations syndicales représentatives et els élus du personnel. Cela suppose des facilités de fonctionnement pour les élus dans les CA des EPLE.

C’est avec beaucoup de sincérité et d’attentes que le SNES s’est impliqué dans ces débats car il sait que les personnels sont en demande d’évolutions urgentes de leur condition morale et matérielle. **Il faut améliorer les conditions de travail et d’étude sans délai dans les collèges et les lycées. Ne pas le faire serait prendre le risque de sacrifier une génération sur l’autel des suppressions de postes et des réformes idéologiques du quinquennat précédent.**